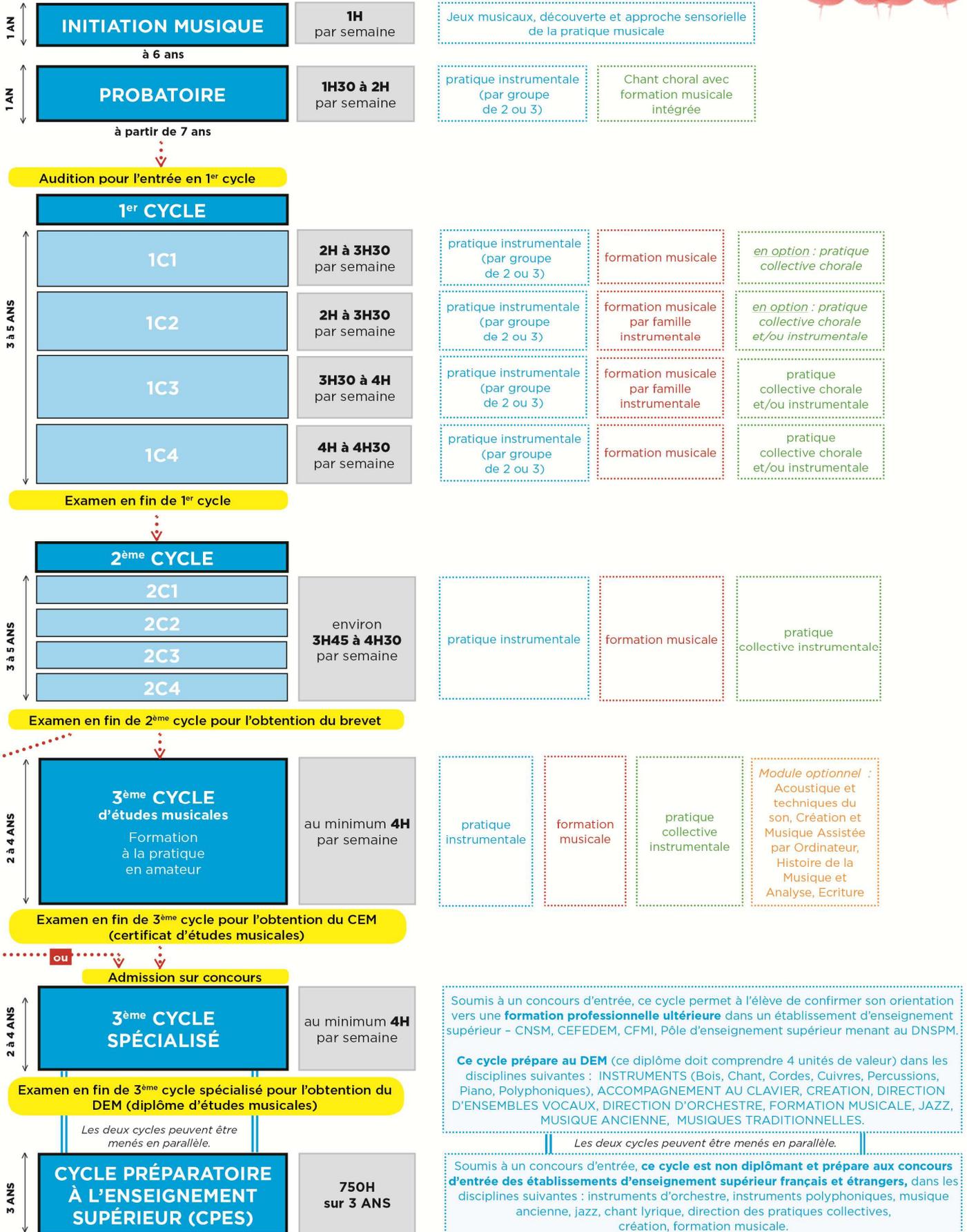


SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES

CURSUS INSTRUMENTAL



NB : par ailleurs, il existe aussi des parcours personnalisés (1 année éventuellement renouvelable) et des parcours hors cursus, non diplômants (pratiques collectives).



SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES

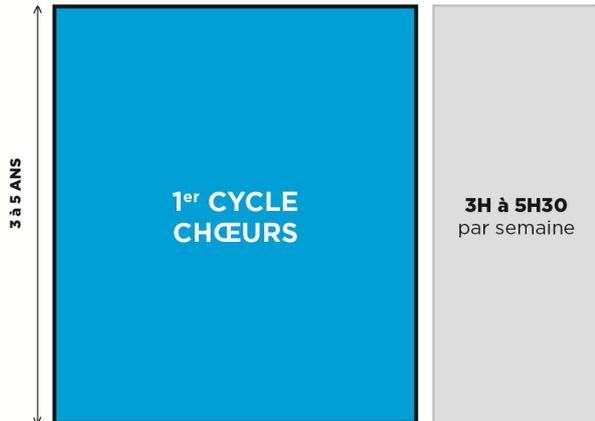
CURSUS VOIX



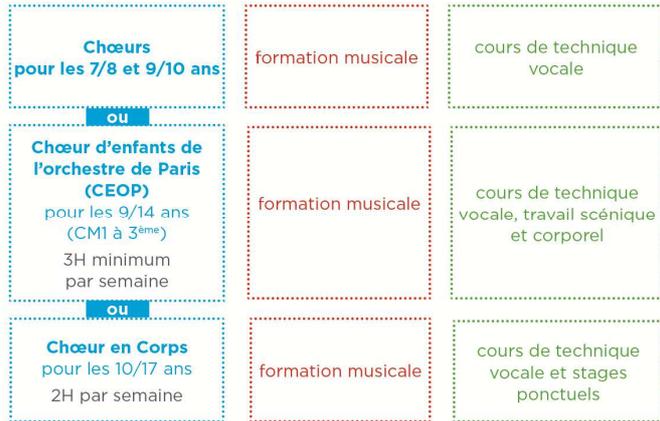
Jeux musicaux, découverte et approche sensorielle de la pratique musicale

chant choral formation musicale

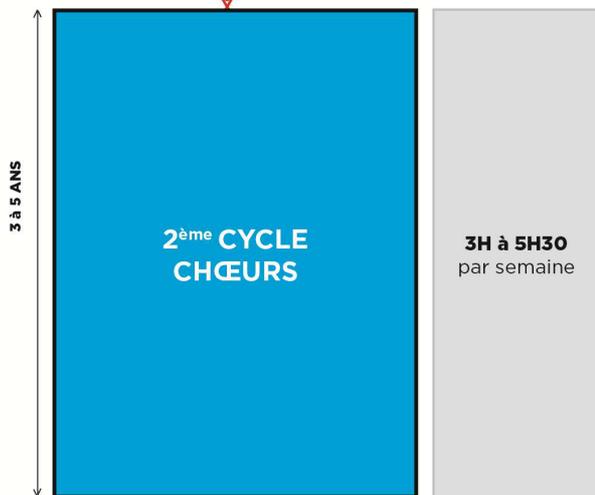
Audition pour l'entrée en 1^{er} cycle



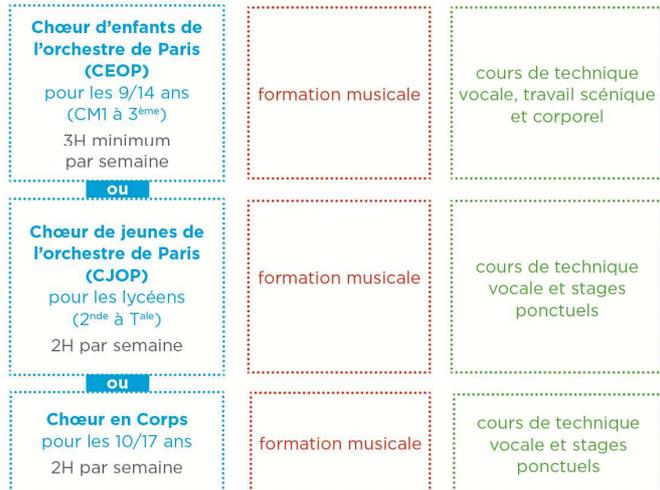
Selon l'âge



Evaluation en fin de 1^{er} cycle



Selon l'âge



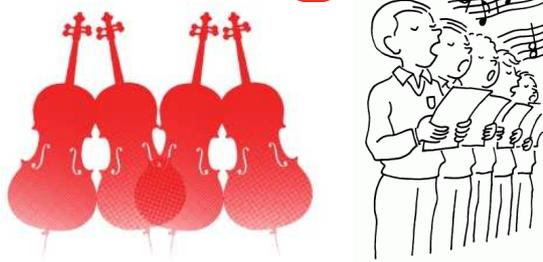
Evaluation en fin de 2^{ème} cycle pour l'obtention du brevet

ADMISSIONS SUR CONCOURS





SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX GRAPHIQUES PRÉCÉDENTS

CYCLE D'INITIATION MUSIQUE

durée 1 an

Intégration après une période d'essai de trois semaines.

Age : 6 ans (Classe de CP)

1H par semaine

Ce cycle a pour objectifs :

Des jeux musicaux, la découverte et l'approche sensorielle de la pratique musicale.

Il s'agit d'un cours d'initiation à la musique à l'issue duquel les élèves peuvent intégrer le 1^{er} cycle d'études musicales.

PROBATOIRE ET 1^{ER} CYCLE

durée 3 à 5 ans

Intégration après une période d'essai de trois semaines pour le cursus instrumental. Intégration sur audition pour le cursus voix.

A partir de 7 ans (Classe de CE1)

Ce cycle a pour objectifs :

- ✗ Le développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention.
- ✗ L'acquisition de bases musicales et corporelles
- ✗ L'amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux
- ✗ Un premier accès aux différents langages musicaux

Par ailleurs, la **pratique collective**, instrumentale et vocale, est au cœur des apprentissages, dès le 1^{er} cycle.

1. LE CURSUS INSTRUMENTAL se compose des disciplines suivantes :

ANNÉE PROBATOIRE :

- 1 cours de **pratique instrumentale avec formation musicale intégrée (30 MIN à 1H par groupes de 2 ou 3)**
- 1 cours de **chant choral avec formation musicale intégrée (1H)**

1^{er} CYCLE – 1^{ère} année :

- 1 cours de **pratique instrumentale (1H à 1H30 par groupes de 2 ou 3)**
- 1 cours de **formation musicale (1H)**
- *En option : 1 cours de Pratique collective chorale*

1^{er} CYCLE – 2^{ème} année :

- 1 cours de **pratique instrumentale** (1H à 1H30 par groupes de 2 ou 3)
- 1 cours de **formation musicale en binôme** (1 professeur de FM et 1 professeur d'instrument). Les élèves sont regroupés par famille instrumentale (1H30)
- *En option : 1 cours de Pratique collective chorale*

1^{er} CYCLE – 3^{ème} année et 4^{ème} année :

- 1 cours de **Pratique instrumentale** (1H à 1H30 par groupes de 2 ou 3)
- 1 cours de **Formation musicale** par famille instrumentale la 3^{ème} année seulement (1H30)
- 1 cours de **Pratique collective chorale et/ou instrumentale** (Orchestres à cordes, à vents, ensemble de classes, etc.)

2. LE CURSUS VOIX se compose des disciplines suivantes :

ANNÉE PROBATOIRE :

- 1 cours de chant choral et un cours de formation musicale chanteurs

1^{er} CYCLE (avec admission sur audition) :

Pour les Chœurs 7/8 ans et 9/10 ans :

- 1 cours de **chant choral** (1H à 1H30)
- 1 cours de **formation musicale chanteurs** (1H à 1H30)
- 1 cours de **technique vocale** (30 MIN à 1H)

Pour le Chœur d'enfants de l'orchestre de Paris (CEOP) (pour les 9-14 ans/ du CM1 à la 3^{ème}) :

- 1 cours de **chant choral** (3H minimum)
- 1 cours de **formation musicale chanteurs** (1H30 à 2H)
- 1 cours de **technique vocale** (30 MIN à 1H)
- 1 cours de **travail scénique et corporel, de jeu d'acteurs** (1h maximum selon les semaines et selon le niveau)

Pour le Chœur en Corps (pour les 10-17 ans) :

- 1 cours de **chant choral** (2H)
- 1 cours de **formation musicale chanteurs** (1H30 à 2H)
- 1 cours de **technique vocale** (30 MIN à 1H)
- Des stages ponctuels

Le 1^{er} Cycle est clôturé par l'obtention de l'examen de fin de cycle dans les disciplines instrumentales, vocales (contrôle continu pour les ensembles vocaux), et formation musicale, donnant accès au 2^{ème} cycle.

2^{ème} CYCLE

durée : 3 à 5 ans

Pour les nouveaux élèves, intégration sur audition (cursus instrumental et cursus voix).

Ce cycle a pour objectif :

- ✗ Permettre à l'élève d'acquérir une pratique musicale amateur autonome (lecture, écoute, compréhension des textes, invention et improvisation, technique et aisance corporelle, jeux musicaux...)

1. LE CURSUS INSTRUMENTAL se compose des disciplines suivantes :

- 1 cours de **Pratique instrumentale** (45 min à 1H)
- 1 cours de **Formation musicale** (1H30 à 2H)
- 1 cours de pratique **collective instrumentale** (1H30) (Orchestres à cordes, à vents, ensemble de classes, musique de chambre, etc.)

2. LE CURSUS VOIX se compose des disciplines suivantes :

Pour le Chœur d'enfants de l'orchestre de Paris (CEOP) (pour les 9-14 ans/ du CM1 à la 3^{ème}) :

- 1 cours de **chant choral** (3H minimum)
- 1 cours de **formation musicale chanteurs** (1H30 à 2H)
- 1 cours de **technique vocale** (30 MIN à 1H)
- 1 cours de **travail scénique et corporel, de jeu d'acteurs** (1h maximum selon les semaines et selon le niveau)

Pour le Chœur de jeunes de l'orchestre de Paris (CJOP) (à partir de 15 ans/ de la 2^{nde} à la terminale) :

- 1 cours de **chant choral** (2H)
- 1 cours de **formation musicale chanteurs** (1H30 à 2H)
- 1 cours de **technique vocale** (30 MIN à 1H)
- Des stages ponctuels

Pour le Chœur en Corps (pour les 10-17 ans) :

- 1 cours de **chant choral** (2H)
- 1 cours de **formation musicale chanteurs** (1H30 à 2H)
- 1 cours de **technique vocale** (30 MIN à 1H)
- Des stages ponctuels

A partir de 15 ans, possibilité de débiter un cursus de **chant lyrique**.

Le BREVET clôture la fin du 2^{ème} Cycle par l'obtention de l'examen de fin de cycle dans les disciplines instrumentales et Formation musicale, et par validation de l'enseignement suivi en pratiques collectives.

3^{ème} CYCLE d'études musicales, formation à la pratique en amateur
Durée du cursus diplômant : 2 à 4 ans

Pour les nouveaux élèves, intégration sur concours d'entrée.

Certains modules de ce cycle sont communs aux élèves préparant l'entrée au Cycle Spécialisé.

Objectifs

- ✗ Maîtrise de base de l'interprétation
- ✗ Obtenir un bon niveau d'autonomie dans sa pratique artistique
- ✗ Approfondissement des techniques instrumentales
- ✗ Culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux
- ✗ Capacité à expliciter ses options d'interprétation

MODULE DE PRATIQUE INSTRUMENTALE

Durée des cours : 1h par semaine

MODULE DE PRATIQUE COLLECTIVE

Orchestres à cordes, à vents, ensemble de classes, orchestres de musique de chambre, chœurs

MODULE DE FORMATION MUSICALE

Durée des cours : 2h par semaine

MODULE OPTIONNEL

- Acoustique et technique du son
- Création et Musique Assistée par Ordinateur
- Histoire de la musique et Analyse
- Ecriture
- Improvisation

L'accès à ces cours se fait selon certaines modalités (âge, niveau, test d'entrée, etc.).

Ce cycle prépare au Certificat d'Etudes Musicales.

3^{ème} CYCLE SPÉCIALISÉ

durée : 2 à 4 ans

Soumis à un concours d'entrée, ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure dans un établissement d'enseignement supérieur – CNSM, CEFEDM, CFMI, Pôle d'enseignement supérieur menant au DNSPM.

Ce cycle prépare au D.E.M. (ce diplôme doit comprendre 4 unités de valeur).

Pour plus d'informations, merci de vous référer aux fiches DEM propres à chaque discipline et consultables sur notre site internet, www.crr93.fr, dans la rubrique « Formation musique / cursus / cycle spécialisé ».

CYCLE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

durée : 2 à 4 ans

Soumis à un concours d'entrée, ce cycle permet à l'élève de se préparer aux concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur français et étrangers (Pôles Supérieurs, CNSM, CEFEDM, CFMI, etc.).

Ce cycle est non diplômant.

Pour plus d'informations, merci de vous référer à la fiche CPES consultable sur notre site internet, www.crr93.fr, dans la rubrique « Formation musique / cursus / CPES ».

PARCOURS PERSONNALISÉ

Durée : une année éventuellement renouvelable

LE PARCOURS PERSONNALISÉ DE NIVEAU CYCLE 2

Il permet aux élèves éprouvant de réelles difficultés d'emploi du temps de poursuivre une activité au CRR. Après une demande écrite de l'élève, un parcours allégé est proposé sur avis de l'équipe pédagogique.

Niveau minimum de formation musicale : admission en 3^{ème} année de 2^{ème} cycle

Niveau instrumental minimum : cycle 2, selon avis du professeur.

LE PARCOURS PERSONNALISÉ DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU CYCLE 3

Il est destiné aux élèves qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier. Ce parcours d'un an éventuellement renouvelable fait l'objet de conditions d'admission et d'évaluations spécifiques, selon la nature de la demande et du programme pédagogique personnalisé établi par l'équipe des enseignants du CRR.

Ce parcours est mis en œuvre selon les places disponibles et l'équilibre des cursus du conservatoire.

HORS CURSUS

Non diplômant

Pratiques collectives :

Possibilité de s'inscrire à un ensemble du CRR pour suivre une pratique collective, selon le niveau atteint, et après avis favorable de l'équipe pédagogique.

- **Ateliers de Pratiques collectives** : orchestres d'Harmonie, orchestre à cordes, chœurs...
- **Ateliers adultes de formation musicale**
- **Atelier adulte de musique ancienne**
- **Atelier de musiques traditionnelles**